

## CONDAMNÉ À LA PRÉCARITÉ !

C'est un véritable coup de poignard dans le dos de la classe ouvrière donné par les organisations syndicales CFTD, CFTC et CFE-CGC en signant le 11 janvier dernier l'accord de sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels.

En fait la sécurisation, ce sont surtout les employeurs qui en bénéficient :

- **Licenciements économiques collectifs facilités et accélérés (Titre III)** par accord d'entreprise ou homologation par l'Inspection du travail.
- **Salarié-e-s contraints à la mobilité (Art. 15)** par la peur du licenciement en cas de refus.
- **Chantage à l'emploi imposé aux salarié-e-s (Art. 18)** afin qu'ils ou elles réduisent leur rémunération pour le même temps de travail ou augmentent celui-ci sans salaire supplémentaire.
- **Salarié-e-s à temps partiel corvéables à merci (Art. 11)** avec le retrait à toute référence à des horaires contractuels.
- **Travail intermittent en voie de généralisation (Art. 22)**, ouvrant la porte au temps partiel annualisé déjà connu par les salarié-e-s de la promotion des ventes.
- **Représentant-e-s du personnel fragilisés (Titre II)** par le renforcement de l'obligation de discrétion qui va à l'encontre de la fonction même de représentant des salarié-e-s.

- Réduction du rôle du juge (*Titre V*) par la fixation d'une indemnité forfaitaire en dédommagement d'un licenciement et par la réduction des délais de contestation.

En contrepartie, les salarié-e-s auront le droit, au mieux dans 1 an, à une **complémentaire santé (Art. 1 & 2)** qui ouvre la porte en grand à la privatisation de l'assurance maladie ; à des **droits rechargeables à l'assurance chômage (Art. 3)** qui n'est qu'une amélioration d'un système qui existe déjà ; à la création d'un **compte personnel de formation (Art. 5)** qui n'est qu'une légère amélioration du DIF.

Encore une fois, ces soi-disant représentant-e-s des salarié-e-s ont préféré, comme dans la fable, sacrifier la proie pour l'ombre. Et offert au patronat ce qu'aucun gouvernement de droite avait osé leur donner jusqu'à aujourd'hui : **la précarisation totale du travail !!!!**



### Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Nom entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité : \_\_\_\_\_

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- Employé     Technicien     Agent de maîtrise  
 Cadre     Ingénieur

**A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.**